RAPPORT D'ACTIVITÉ
2020

OBSERVATOIRE DE LA JUSTICE PÉNALE

La nécessité de porter un **débat clair et constructif sur le sens et le rôle de la justice pénale** se fait ressentir aujourd'hui plus que jamais.

Le droit pénal est l'objet de beaucoup de **fantasmes**. Les **développements contemporains de la politique pénale** obligent à nous interroger toujours plus activement sur les enjeux et sur les bouleversements dont ils se font l'écho. Les **évolutions structurelles récentes du droit pénal et de la procédure pénale nous interpellent**. Normalisation des mesures d'exception de l'état d'urgence, augmentation des pouvoirs de contrôle et de répression du juge administratif au détriment du juge judiciaire, gardien des libertés fondamentales, échec de l'incarcération et des politiques de réinsertion, sens de la peine, ambiguïté du statut du ministère public, européanisation de la procédure pénale, spécialisation des procédures dans certains domaines, dimension répressive toujours plus grande des autorités de régulation en matière économique, tentation de la victimisation des procès au détriment des droits de la défense, extension du champ pénal : autant de sujets d'une actualité brûlante qui nécessitent **une remobilisation citoyenne** dont nous voudrions tracer la route.

Cette route, nous entendons la tracer **sans idéologie**. Cette réflexion, nous la conduisons **sans tabou**.

Acteur de référence du débat juridique, l'Observatoire de la Justice Pénale s'est constitué autour de trois ambitions majeures : **porter et encourager le débat autour des questions liées à la matière pénale, améliorer la compréhension de ces questions par tous, faire œuvre d'innovation**.

Lieu indépendant de débat et de production d'idées, l'Observatoire de la Justice Pénale réunit **des hommes et des femmes de sensibilités et d'horizons divers et variés**, de l'avocat au surveillant pénitentiaire, de l'universitaire au militant du GENEPI, en passant par le responsable associatif et l'élu local, l'objectif étant de **favoriser la rencontre des expériences et des expertises pour en extraire le meilleur**.

Au-delà du clivage traditionnel entre sécuritaires et laxistes, nos contributeurs, parce qu'ils la fréquentent ou se destinent à la pratiquer, sont d'abord **passionnés par la chose pénale**. Ils se sentent **concernés par la place et la fonction de la justice pénale dans notre société** et veulent **faire bouger les lignes**.

Au croisement des questions posées par les **mutations du droit pénal**, ils nourrissent une **réflexion prospective** autour de l'actualité et apportent un **éclairage nouveau et pertinent**.

Au bout du compte, c'est **en sensibilisant le plus grand nombre aux questions pénales** et à certaines des dérives qu'elles comportent, en les rendant plus lisibles aussi, que nous rendrons aux citoyens ces **problématiques primordiales pour l'avenir de la démocratie et de l'État de droit**. Nous espérons que vous vous plongerez dans cette aventure avec autant de plaisir que nous !

Le Président

Sélim Brihi

Le Vice-Président
Président d'honneur (2020)
Amaury Bousquet

LE MOT DU PRÉSIDENT (2020)

À bien des égards, l'année 2020 aura revêtu une tonalité singulière. Dans cette tempête sanitaire, dont l'on peine à évaluer les répercussions sociales, économiques et démocratiques mais dont l'on sait d'ores et déjà le prix payé par les libertés publiques et individuelles (rappelons sans prétendre à l'exhaustivité que 2020 aura été, dans l'histoire récente, l'année funeste où le code de procédure pénale – à l'égard duquel je ne peux que ressusciter ce mot de Ihering selon lequel « *la forme est la sœur jumelle de la liberté* » – se sera vu modifié unilatéralement, sans débat, par le pouvoir exécutif), l'Observatoire de la Justice Pénale n'en a pas moins tenu, gardant le cap ambitieux qu'il s'était fixé (éveiller le grand public à la *complexité* de la matière pénale, alimenter la réflexion, être force de proposition), cap que j'ai veillé à maintenir à un niveau très élevé lors de ma prise de poste début 2020.

Certes les projets envisagés, multiples, peut-être trop vastes, n'ont pas tous pu être menés à leur terme – ils le seront un jour, souhaitons-le – mais nos réalisations actuelles sont grandes – qui plus est à l'aune de cette année particulière dont nous sortons à peine – et méritent, sans doute, que l'on s'y attarde quelque peu dans ce curieux exercice d'introspection qu'est le présent rapport.

Nombre de contributeurs en hausse, rythme de production soutenu, plus grande qualité de nos articles liée à un recrutement plus serré de nos contributeurs et à la définition d'une procédure de relecture stricte, diversification de nos travaux dans leur contenu comme dans leur format, réaffirmation des principes porteurs du projet au sein d'un manifeste : la légitimité de l'Observatoire de la Justice Pénale passait d'abord par un travail de revitalisation et de crédibilisation de nos activités qui doit beaucoup à la rigueur et à l'investissement de nos contributeurs.

Redéfinition des cadres fonctionnels et méthodologiques, refonte de l'architecture interne, renforcement du comité scientifique, lissage de la communication, maillage avec les institutions et les partenaires pertinents, augmentation sans précédent du public touché par nos actions, développement des interactions avec nos lecteurs et nos partenaires : la légitimité de l'Observatoire de la Justice Pénale passait sans doute aussi par

un travail d'influence et de structuration que j'ai veillé à conduire avec humilité et méthode.

La création du Prix René Floriot venant récompenser de manière inédite les meilleurs mémoires de droit pénal – et dont la première édition, couronnée d'un incontestable succès, finit à l'instant où j'écris ces lignes – parachève une année qui, à bien des égards, aura démontré que l'Observatoire de la Justice Pénale et, au travers de lui, ce goût de la recherche et de la confrontation des idées mais aussi cette philosophie libérale, résolument *humaniste* du procès pénal, qu'incarne l'Observatoire de la Justice Pénale, doit plus que jamais investir le débat public.

Alors que l'on n'en finit plus de repenser le procès pénal, que l'on n'en finit plus de contester la justice pénale (dans sa finalité, dans sa mise en œuvre et jusque dans sa configuration même), que l'on me permette d'espérer que l'Observatoire de la Justice Pénale demeure, fidèle à lui-même, soucieux des droits de la défense et du contradictoire, soucieux de la condition des personnes accusées ou détenues, soucieux d'apporter une touche de modération et de modernité – et, pourquoi pas, de la *hauteur de vue*, décisive à mes yeux – au débat public et à la définition du droit de la répression.

Ces quelques lignes d'introduction seraient incomplètes si je n'y associais l'ensemble des contributeurs et des parties prenantes de l'Observatoire de la Justice Pénale – ainsi que les membres du comité scientifique et du jury du Prix René Floriot sans oublier Sélim Brihi dont le talent et le soutien ont été précieux – qui, par leur travail, leur sérieux, leur confiance permettent mieux aujourd'hui qu'hier à ce jeune et beau projet qu'est l'Observatoire de la Justice Pénale d'aborder l'avenir avec assurance ; passant le flambeau à mon successeur, je me permets d'adresser à chacun d'eux de vifs remerciements.

Bon vent !

Amaury Bousquet
Président d'honneur (2020)

SOMMAIRE

INTRODUCTION **6**

PRÉSENTATION **7**

1. HISTORIQUE 7
2. AMBITION 7
3. COMPOSITION 8

ACTION **10**

1. ACTIVITÉS 10
1.1. Articles *10*
1.2. Interviews *14*
1.3. Événements *15*
1.4. Prix René Floriot du meilleur mémoire de droit pénal *16*

2. RESTRUCTURATION 16
2.1. Organisation – Fonctionnement *16*
2.2. Visibilité *17*
2.3. Financement *18*

3. INFLUENCE 19
3.1. Presse grand public *19*
3.2. Société civile *20*
3.3. Internet *21*

COMPTES **24**

OBSERVATOIRE DE LA JUSTICE PENALE EST. 2016

INTRODUCTION

Le présent rapport d'activité a pour but de **présenter et synthétiser l'ensemble des activités de l'Observatoire de la Justice Pénale, ses actions, ses projets**.

Il est principalement conçu pour permettre **un meilleur pilotage de ses activités et un cadrage efficace des ressources**.

S'il sert donc à ses constituants, il comporte certainement et également **une utilité pour le public, acteur dynamisant la vie de l'Observatoire de la Justice Pénale et vers qui l'OJP est résolument tourné**. C'est pour cette raison que le présent rapport a pour objet de **rendre public le travail important accompli par l'OJP**. Une telle **exigence de transparence** se veut dès lors qu'une association a pour vocation de **rendre accessible**, de **nourrir la discussion**, de **rassembler** – *a fortiori* sur un sujet aussi sensible que la matière pénale.

Au-delà des résultats, **il importe également d'identifier les besoins futurs**.

Ainsi, dans un **exercice inédit de clarté et de transparence**, le présent rapport d'activité **décrit la structure de l'Observatoire de la Justice Pénale**, met en avant les relations de l'OJP avec son réseau, dresse un **état des lieux** mais aussi des **perspectives** pour les prochaines années.

Curieuses et curieux, vous trouverez dans ce rapport **l'histoire de la création – récente – de l'Observatoire de la Justice Pénale**, les **motivations** de ses fondateurs, le **chemin parcouru** depuis le lancement du projet, les **accomplissements**, nombreux, qui sont les siens.

I
PRÉSENTATION

Fort de cinq années d'existence dans le débat public, l'Observatoire de la Justice Pénale est un think tank désormais pleinement identifié dans le monde du droit pénal et du débat juridique.

1. HISTORIQUE

L'Observatoire de la Justice Pénale (ci-après, l' "**OJP**") a été **fondé en février 2016** à l'initiative de M. Robin Binsard et Mmes Lorraine Thouéry et Mathilde Robert, alors élèves avocats à l'EFB. L'OJP a été **enregistré comme association loi 1901 en février 2018**. Des statuts constitutifs ont, à cette occasion, été établis et déposés. La dernière révision des statuts de l'OJP date du **21 avril 2020**.

En 2021, l'OJP fête donc ses **cinq ans d'existence**.

Depuis 2016, cinq présidents se sont succédés :

- *2016* : M. Robin Binsard, avocat au barreau de Paris, alors élève avocat à l'EFB ;
- *2017* : Mme Lorraine Thouéry, avocate au barreau de Paris, alors élève avocate à l'EFB ;
- *2018-2019* : M. Paul-Henry Devèze, avocat au barreau de Paris, alors élève avocat à l'EFB ;
- *2020* : M. Amaury Bousquet, avocat au barreau de Paris, alors élève avocat à l'EFB ;
- *depuis janvier 2021* : M. Sélim Brihi, avocat au barreau de Paris, vice-président d'avril à décembre 2020.

2. AMBITION

L'OJP est ce qu'on appelle communément un « ***think tank*** ».

L'OJP se positionne, depuis sa création, sur les **problématiques relatives à la matière pénale** en partant du **triple postulat** suivant, identifié par ses fondateurs :

- il n'existe – en dehors de cercles politisés ou de clubs d'initiés – **aucun *think tank* dédié à la justice pénale, se destinant au grand public** ;
- les Français n'ont **pas la connaissance ni les codes** pour se saisir des enjeux liés à la matière pénale ;
- enfin, les questions pénales sont trop souvent l'objet de **fantasmes** et d'idées reçues.

Dans la ligne de ce constat, l'OJP a défini son **objet social** de la manière suivante :

- la **vulgarisation des problématiques de société liées au droit pénal, à la procédure pénale, à la science criminelle, à la criminologie et à la politique répressive** en France et dans le monde ;
- l'**étude**, la **réflexion**, le **partage d'expériences, d'expertises et de savoir-faire** sur ces sujets ;
- la **publication de tout article, réflexion, rapport, revue ou ouvrage** compilant, étudiant et/ou portant ces sujets dans le débat public;
- la **promotion** et la **diffusion de la connaissance juridique** de manière générale.

Indépendant, l'OJP est résolument **apartisan**. Il n'est à ce titre affilé à aucun parti ou mouvement politique et ne reçoit aucun financement public ou privé.

3. COMPOSITION

Depuis 2016, l'OJP a compté **plus de 70 contributeurs**. En 2020, il comptait environ **une trentaine de membres actifs**, dont environ **une vingtaine de nouveaux contributeurs recrutés en 2020** (principalement en mars et avril 2020 à l'issue d'une campagne menée à cette période).

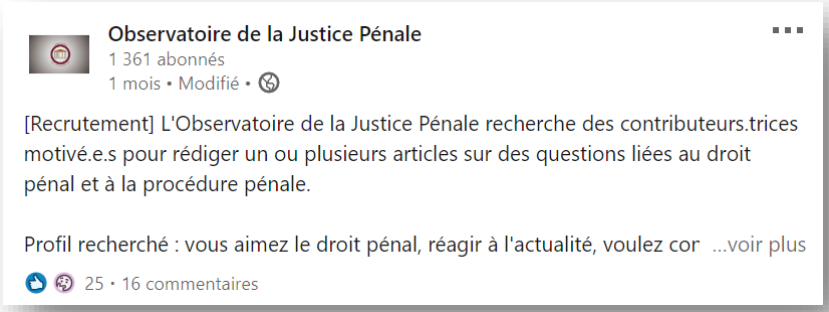

L'OJP observe que les candidatures reçues en 2020 étaient **très sérieuses**, toutes **appuyées par des lettres ou des emails de motivation**. Par ailleurs, de façon nouvelle, le processus de recrutement a inclus, en 2020, un bref **entretien téléphonique ou en visioconférence avec un membre du bureau**.

Tout en préservant **la diversité et la pluralité des profils de ses membres** à laquelle l'OJP est attaché, il est à observer que les candidatures ont davantage émané en 2020 de **professionnels** (principalement des avocats inscrits au tableau) et d'**étudiants à niveau d'études supérieures avancé (**master 2 voire CRFPA ou doctorants), ce qui est conforme à la volonté de l'OJP d'une plus grande rigueur et d'un plus grand professionnalisme dans ses travaux, qui passe notamment par une **élévation du niveau d'exigence des publications de l'OJP**.

Pour autant, lors d'une **consultation organisée en avril 2020 sur les activités et le fonctionnement de l'OJP**, à la question : « *L'Observatoire de la Justice Pénale devrait-il demander un niveau de diplôme minimum à ses contributeurs ? Si oui, lequel ?* », 36,4 % des répondants avaient répondu défavorablement, motivés semble-t-il par **la liberté de ton que l'OJP permet, indépendamment d'une sélection formelle sur la base des qualifications ou du *curriculum vitae* de ses contributeurs**.

NIVEAU D'ÉTUDES DES CONTRIBUTEURS DE L'OJP ARRIVÉS EN 2020

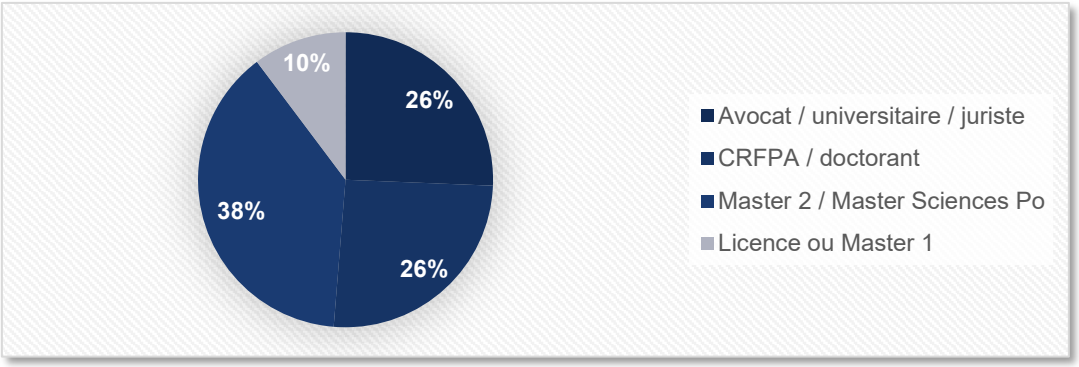

II
ACTION

Entre autres activités, l'Observatoire de la Justice Pénale produit de nombreux articles en lien avec le droit pénal, destinés à nourrir et cultiver le débat. En 2020, il a diversifié ses activités, notamment avec un nouveau format de réflexions (interviews) et en créant le Prix René Floriot.

1. ACTIVITÉS

L'action de l'OJP repose sur **deux activités principales** :

- la **production d'articles et de réflexions** sur **l'ensemble du spectre de la matière pénale au sens large**, à savoir le droit pénal général et spécial, la procédure pénale, le droit de la peine, les sciences criminelles ou encore la conformité (**1.1**) ;

- l'organisation de **rencontres avec les acteurs du droit pénal** (**1.3**).

À cela se sont ajoutées, depuis février 2020, des **interviews ciblées d'acteurs du droit pénal** (**1.2**), notamment des avocats pénalistes et, depuis septembre 2020, l'organisation du **Prix René Floriot** (**1.4**).

1.1. ARTICLES

Le travail d'étude et de production de l'OJP porte à la fois sur les **grands problèmes permanents ou récurrents qui se posent dans le champ pénal** (indépendance du ministère public, terrorisme, influence de l'opinion publique sur le juge pénal, sens de la peine, condition des personnes détenues, etc.) et sur les **questions de l'actualité**.

- en 2020, par exemple, l'OJP a produit un certain nombre d'articles traitant des **conséquences de la crise sanitaire du covid-19 sur le déroulement des procédures pénales**, (déclenchement de l'état d'urgence sanitaire, dérogations apportées aux règles de droit commun du procès pénal, notion de bioterrorisme) mais également sur des sujets tels que le **droit pénal de l'environnement**, le **délit d'outrage**, le **jury populaire**, la **justice prédictive dans le procès pénal**, la **circulaire du 2 juin 2020 sur la lutte contre la corruption internationale**, la **CJIP Swiru Holding** ou encore le **travail des personnes détenues** ;

- en 2019, l'OJP s'était arrêté sur la **création des cours criminelles départementales** la loi de réforme et de programmation pour la justice du 23 mars 2019, le **jugement UBS**, l' « affaire Carlos Ghosn », les **lignes directrices PNF-AFA** et les enseignements de la **première décision de la Commission des sanctions de l'Agence française anticorruption**.

- en 2018, l'OJP avait notamment traité des **box en verre** dans les salles d'audience, du **parquet européen**, de la **situation des djihadistes français partis en Syrie** et de la **double censure par le Conseil constitutionnel du délit de consultation de sites terroristes**.

- en 2017, c'est **l'intégration dans le droit commun des dispositions de la loi du 3 avril 1955 sur l'état d'urgence**, la **loi Sapin II**, les **poursuites dites « bâillons »**, la **contrainte pénale**, et le **mouvement *me too*** qui avaient fait l'objet d'études.

  Un dossier spécial passant au crible les **programmes justice des candidats à l'élection présidentielle de 2017** avait également été élaboré ;

- en 2016 enfin, l'OJP s'était intéressé à **l'allongement des délais de prescription de l'action publique**, à **l'aveu**, à la **QPC « Cahuzac »** relative au *non bis in idem* en matière fiscale, au **harcèlement de rue**, à la **perpétuité effective** ainsi qu'au **droit de grâce du président de la République** à l'aune du procès de Jacqueline Sauvage.

Ce travail d'étude est parfois l'occasion pour l'OJP de **prendre position** en formulant, sur la base des conclusions de ses contributeurs, des **propositions de réforme inédites**, comme la mise en place d'un régime du travail en prison, la suppression du juge d'instruction ou la création d'un code de l'exécution des peines.

Certaines publications sont par ailleurs le fruit de **partis pris** ou d'**analyses éclectiques**, mêlant l'histoire du droit, la science politique, la sociologie, le droit comparé ou les sciences humaines.

Depuis 2016, l'OJP a publié **plus d'une centaine d'articles** sur de nombreux sujets liés à la matière pénale.

RÉPARTITION PAR MATIÈRE DES ARTICLES PUBLIÉS PAR L'OJP DEPUIS 2016

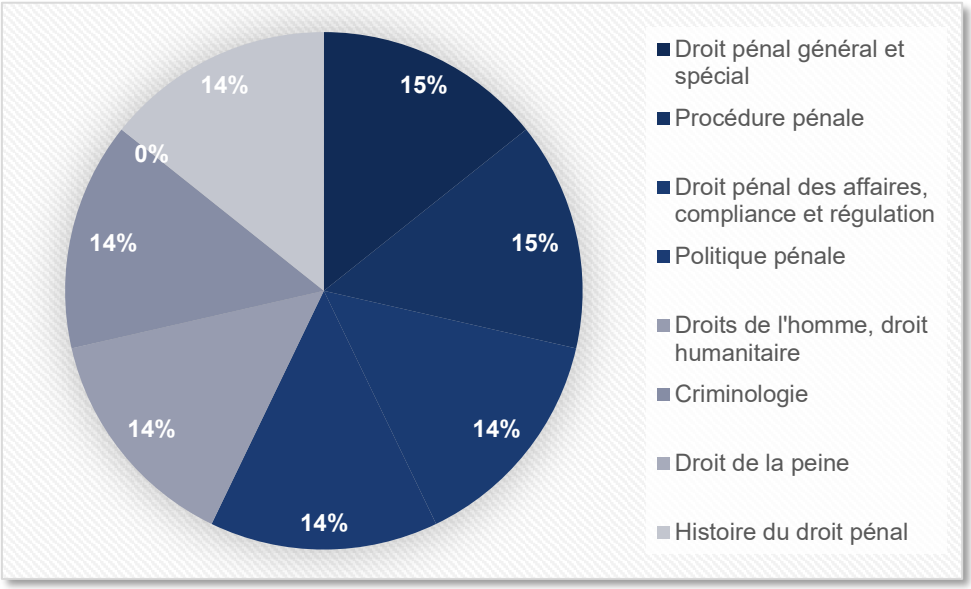

PANORAMA DES ARTICLES LES PLUS LUS DEPUIS 2016 SUR LA BASE DU NOMBRE DE VUES UNIQUES

	2020	2016-2019
Droit pénal général et spécial	• Le risque pénal pesant sur les décideurs publics en temps de crise sanitaire	• Faut-il juger en France les djihadistes français partis combattre auprès de Daech ? • Double censure du délit de consultation habituelle de sites terroristes • Les poursuites-bâillons : caractéristiques et actualité de la répression des discours militants • Le terrorisme, une qualification disqualifiante • La tentative : thèse pour une atténuation du régime
Procédure pénale	• Que reste-t-il du secret de l'instruction ? • Le crépuscule des droits de la défense en garde à vue	• « Bienvenue » devant les cours criminelles départementales • La loyauté de la preuve et la place des médias dans le procès pénal au prisme de l'affaire Benalla • Non, le parquet français n'a pas vocation à être indépendant • Réforme de la prescription : feu le droit à l'oubli
Droit pénal des affaires, compliance et régulation	• CJIP : les enseignements de l'affaire Airbus • AFA : deuxième décision de la Commission des sanctions • Anticorruption : quelles vérifications réaliser lors de fusions-acquisitions ?	• Changement de paradigme du droit pénal des affaires à l'ère du jugement UBS • Contrôles AFA : les droits de la défense en question • Affaire Carlos Ghosn : la notion de mécénat à l'aune du droit pénal • Le PNF et l'AFA publient des lignes directrices sur la mise en œuvre de la CJIP • La QPC Cahuzac et le cumul des sanctions fiscales et pénales • Le blanchiment d'argent à l'heure des Panama Papers • La notion de compliance face aux pays émergents, l'exemple du Vietnam
Politique pénale	• La procédure pénale à l'épreuve de la crise sanitaire covid-19 • L'adaptation de la réponse pénale en matière de violences conjugales	• Intégration de l'état d'urgence dans le droit commun : précisions sur le projet de loi • La Cage aux fous • Quel bilan pour la politique pénale du quinquennat Hollande ? • Du harcèlement sexuel au harcèlement de rue, le droit pénal est-il à la hauteur ? • Le faux débat et le vrai danger d'une perpétuité effective pour les terroristes • Le PNR européen : l'outil tant attendu ou un outil parmi tant d'autres? • Les peines planchers dans la tempête des contingences politiques

	2020	2016-2019
		• Bus, métros et trains, terrains d'expérimentation de l'ultra-répressif
Droits de l'homme, droit humanitaire	• La protection des prostituées nigérianes victimes de la traite des êtres humains en France	
Criminologie	• Les enquêtes sociales rapides au sein des procédures de comparution immédiate • Covid-19 : réflexion autour du bioterrorisme en criminologie et épidémiologie	• La dénonciation des infractions sexuelles sur Internet : justicier ou bourreau ? • La dualité de l'opinion publique, entre glaive vengeur et quatrième pouvoir ? • Délinquance et criminalité féminine : une exception difficile à appréhender • L'aveu en droit pénal : faute avouée, à demi pardonnée ? • L'hypnose, réelle aide au témoignage oculaire ou simple illusion ? • L'enseignement en droit pénal : la dictature du positivisme conduit-elle à l'obsolescence ?
Droit de la peine	• Détention et vie privée : un dilemme irréconciliable ?	• Travail des détenus : d'une anarchie juridique vers un espoir certain • Quel avenir pour la contrainte pénale ? • Châtiments corporels et peines réfléchissantes • Mise à nu face à la sécurité
Histoire du droit pénal		• Nuremberg ou les prémisses de la justice pénale internationale • Vincent de Moro Giafferi, l'avocat de génie

En 2020, l'OJP s'est en particulier concentré sur les **conséquences de la crise sanitaire liée au covid-19 en matière de procédure pénale**. Ainsi, au printemps 2020, l'OJP a notamment publié les articles suivants :

- La procédure pénale à l'épreuve de la crise sanitaire covid-19
- Le risque pénal pesant sur les décideurs publics en temps de crise sanitaire
- La justice pénale au temps du covid-19 : un recul des droits de la défense ?
- Covid-19 : la réponse mitigée de l'exécutif face à la hausse des violences faites aux femmes
- Covid-19 : réflexion autour du bioterrorisme en criminologie et épidémiologie

En 2020, conséquence du travail d'animation et de structuration entrepris par l'OJP, l'activité de publication de l'OJP a connu une **progression extrêmement importante en comparaison des années 2018 et 2019** et a retrouvé un niveau comparable – et même supérieur – à celui enregistré en 2016. En d'autres termes, **le nombre d'articles publiés en 2020 par l'OJP a été cinq fois supérieur à celui enregistré en 2018**.

NOMBRE D'ARTICLES PUBLIÉS PAR L'OJP PAR ANNÉE[1]

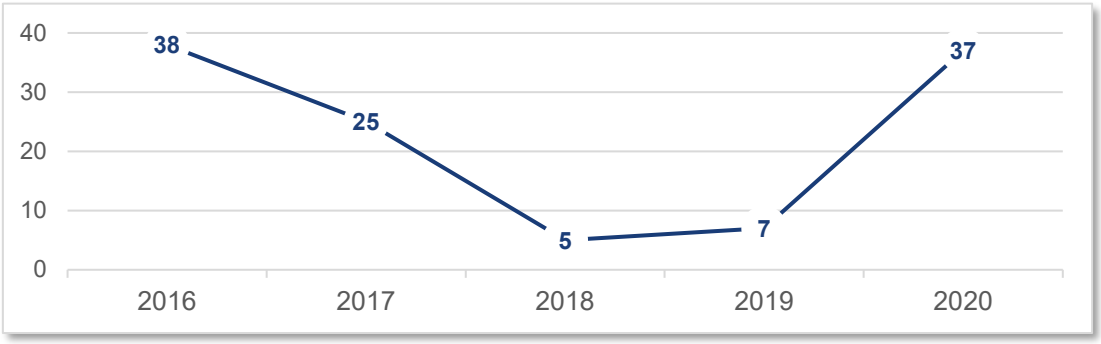

Enfin, pour la première fois depuis sa création, l'OJP publiera au **printemps 2021**, à l'issue d'un long travail d'analyse et de recherche débuté à l'automne 2020, un rapport sur la thématique des **prisons ouvertes.**

1.2. INTERVIEWS

En 2020, bien que n'étant par un média juridique à proprement parler, l'Observatoire de la Justice Pénale a par ailleurs inauguré **un nouveau format de publication**, les ***interviews***, **consistant à donner la parole à des acteurs reconnus du droit pénal et de la justice** afin d'avoir leur regard sur leur parcours et leur pratique professionnelle ainsi que sur les questions de l'actualité et, ce faisant, d'alimenter encore ce débat public cher à l'OJP.

En moins d'un an, **plus d'une dizaine de personnalités** – avocats pénalistes, magistrats et sociologues notamment – **ont répondu aux questions de l'OJP**. Le 17 avril 2020, l'OJP a par exemple publié un entretien exceptionnel avec M. Jean-François Bohnert, procureur de la République financier.

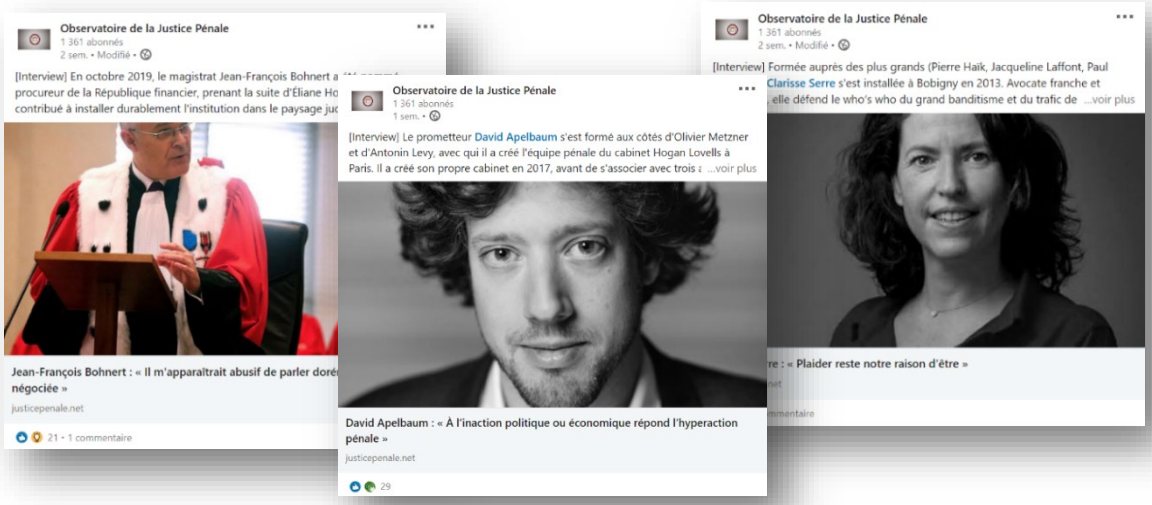

[1] Pour l'année 2020, le chiffre ne comprend pas les interviews.

PANORAMA DES INTERVIEWS RÉALISÉES PAR L'OJP EN 2020

Interlocuteur	Titre de l'interview
Jean-François Bohnert, procureur de la République financier	Il m'apparaîtrait abusif de parler dorénavant de justice négociée
Michel Sapin, avocat, ancien ministre des Finances	Corruption : il y avait urgence à agir
David Apelbaum, avocat	À l'inaction politique ou économique répond l'hyperaction pénale
Élise Arfi, avocate	L'incarcération donne une illusion d'autorité dans un système en perte de vitesse
Edwige Rude-Antoine, sociologue	L'avocat est un partenaire, mais aussi un témoin de la justice
Vincent Nioré, avocat	Il incombe aux avocats de redoubler d'efforts dans l'exercice de la défense
Marie-Alix Canu-Bernard, avocate	L'avocat participe à la manifestation de la vérité de son client
Eric Vaillant, procureur de la République de Grenoble	En communiquant, nous permettons aux citoyens d'en savoir plus sur leur justice
Clarisse Serre, avocate	Plaider reste notre raison d'être
Noémie Saidi-Cottier, avocate	On a assisté à un glissement du centre de gravité du procès pénal
Sébastien Schapira, avocat	La compliance, c'est un nouveau mot pour une pratique ancienne
Geoffroy de Lagasnerie, sociologue	Le thème de la légitimité obsède la réflexion sur l'appareil répressif
Frédéric Berna, avocat	La justice ne doit pas se dématérialiser à outrance
Stéphane de Navacelle, avocat	Le pénaliste des affaires d'aujourd'hui reste pénaliste
Philippe Bilger, ancien avocat général	Je crois à l'importance des personnalités dans l'expression de la justice
David Weinberger, sociologue	L'estimation de l'évolution des marchés de la drogue est nécessaire

Ce format a été **plébiscité par le** public comme l'illustrent l'audience générée sur le site internet de l'OJP www.justicepenale.net et les réactions aux publications liées sur les réseaux sociaux mais également le taux de **100 % de réponses positives à la question : « *Les interviews d'acteurs du droit pénal, publiées depuis début 2020, vous paraissent-elles être une initiative intéressante ?* »**, dans le cadre de la consultation organisée par l'OJP au printemps 2020.

1.3. ÉVÉNEMENTS

À côté de son activité de production, l'OJP organise des **rencontres avec les acteurs de la justice pénale**.

Ainsi, l'OJP a notamment organisé :

- en 2016 : un ***afterwork*** sur le thème « *Les terroristes doivent ils pouvoir bénéficier de l'aide juridictionnelle pour leur défense ?* », un **débat avec l'ancien ministre de la Justice Dominique Perben** et un débat avec l'avocat Grégoire Etrillard ;

- en 2017 : une **conférence à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne en présence de l'avocat Jean-Yves Le Borgne**, une conférence à l'EFB sur l'évolution récente de la criminalité en France avec la participation de l'avocat Joseph Cohen-Sabban et du CNRS ainsi qu'un **débat sur le thème de l'hospitalisation sous contrainte** à l'occasion de la rétrospective consacrée à l'œuvre de Raymond Depardon ;

- en 2018, une **conférence sur les droits de la défense et la médiatisation de la justice à l'ère des réseaux sociaux** en présence des avocats Christian Saint-Palais, Antoine Vey et Xavier Nogueras ;

- en 2020, un ***webinar* sur le thème de la responsabilité pénale du chef d'entreprise** en compagnie notamment de l'avocat François Mazon.

Les autres événements envisagés en 2020 – notamment un **concours d'éloquence avec le Club des Métiers du Droit sur le thème de la justice pénale environnementale** ainsi que les ***afterworks* entre les contributeurs de l'OJP** – n'ont pu se tenir en raison des contraintes résultant de la crise sanitaire liée au covid-19.

1.4. PRIX RENÉ FLORIOT DU MEILLEUR MÉMOIRE DE DROIT PÉNAL

L'OJP a institué en 2020 le **Prix René Floriot** pour **récompenser le meilleur mémoire de droit pénal**, sur le modèle du Prix Émile Garçon pour les thèses, organisé par l'Association Française de Droit Pénal. L'idée qui a présidé à la création de ce prix était d'encourager la recherche dès le stade du master 2 et de revaloriser ces travaux souvent de très bonne facture mais pas toujours appréciés à leur juste valeur.

À cette occasion, un **jury** a été constitué, composé de neuf membres réputés (dont six professeurs de droit pénal, deux avocats et un avocat aux Conseils), un **règlement** a été établi et un **partenariat** a été conclu avec **Dalloz** et **Lextenso**.

Pour cette première édition, les mémoires soutenus entre le 1er avril 2019 et le 31 juillet 2020 pouvaient être présentés au titre du prix.

Le prix a été **attribué mi-avril 2021** à l'issue de la phase de sélection des candidatures et les trois mémoires classés en rang 1, 2 et 3 ont été publiés sur le site internet www.justicepenale.net.

Cette première édition – qui s'est tenue de septembre 2020 à avril 2021 et a enregistré **plus d'une vingtaine de candidatures** – a rencontré un **franc succès** et méritera d'être reconduite dans les années qui viennent.

2. RESTRUCTURATION

Début 2020, l'OJP a entrepris un **profond travail de restructuration interne**, opérant une **mue importante**, essentielle pour crédibiliser son action et consolider de son ambition : devenir acteur de référence du débat public.

Entamé dès janvier 2020, ce travail important s'est poursuivi en s'intensifiant au cours de l'année 2020.

2.1. ORGANISATION – FONCTIONNEMENT

Dans ce cadre, à l'issue d'une réflexion, **l'organisation interne de l'OJP a été repensée en profondeur** notamment par une **redéfinition de ses cadres d'action** et une **clarification de l'animation et du fonctionnement** pour rendre l'OJP **plus agile et plus efficace**.

La révision des statuts a permis d'**entériner l'existence du bureau** – qui assure la direction opérationnelle de l'OJP – **et les attributions de ses membres** et de **formaliser un certain nombre de chartes et politiques internes** (notamment une procédure d'adhésion). Un statut de « membre d'honneur » a été créé.

Une charte de publication a ainsi été définie, prévoyant **la relecture préalable systématique de chaque publication par un membre du bureau**, voire à la saisine du comité scientifique, gage d'un plus grand sérieux et d'une plus grande rigueur dans les publications de l'OJP.

Un **manifeste** de type *charte des valeurs* a également été publié. Ce manifeste – devant être approuvé par chaque nouveau contributeur – définit les **principes fondateurs de l'OJP** autour d'un **socle commun** partagé par l'ensemble des contributeurs. Il a également pour objet de rappeler à

l'égard des tiers, dans un souci de transparence, les **objectifs poursuivis par l'OJP** (contribution au débat public, promotion de la connaissance autour de la matière pénale, participation à la construction d'une justice pénale moderne) ainsi que sa **vision** (attachement à la liberté individuelle, attachement au respect du droit à un procès équitable, des droits de la défense et du contradictoire) et ses **principes d'action** (responsabilisation de la société civile, rigueur intellectuelle et méthodologique, souci de modération, indépendance, objectivité, fiabilité des sources).

Par ailleurs, le **comité d'études** (rebaptisé à cette occasion « ***comité scientifique*** »), composé de professeurs de droit pénal et de professionnels réputés chargés de **veiller à la rigueur et à l'indépendance des travaux de l'OJP**, a été remobilisé et a vu sa composition remaniée. De nouvelles personnalités – notamment les professeurs Marc Segonds, Haritini Matsopoulou, Pauline Le Monnier de Gouville et Elisabeth Fortis, les avocats Romain Boulet et William Bourdon ou encore Évelyne Sire-Marin, ancienne présidente du Syndicat de la Magistrature – l'ont rejoint et les statuts de l'OJP ont été révisés pour institutionnaliser son **rôle de supervision** (il est désormais inscrit que le comité scientifique « *veille au sérieux, à l'indépendance et à la rigueur [des] activités et travaux* » de l'OJP).

Courant avril 2020, une **grande consultation** a été organisée sur les activités et le fonctionnement de l'OJP, largement relayée sur les réseaux sociaux à destination du grand public ainsi qu'auprès de chaque contributeur de l'OJP, afin d'identifier les attentes du public de l'OJP et les éventuelles axes de progression. Une **quinzaine de questions** ont été posées sur trois sujets : les **travaux de l'OJP**, les **événements** qu'il serait intéressant d'organiser à court et moyen terme, **l'avenir de l'OJP**.

À la question suivante : « *À quel niveau appréciez-vous le sérieux et la crédibilité de l'Observatoire de la Justice Pénale et de ses travaux ?* », **sur 96 réponses appelées à évaluer le sérieux et la crédibilité de l'OJP et de ses travaux sur une échelle de 1 à 10** (la note de 10 / 10 étant synonyme de très sérieux), **83 % des réponses ont attribué une note supérieure à 8 /10**, la totalité des notes (100 %) étant supérieures à 7 / 10.

À la question suivante : « *L'Observatoire de la Justice Pénale devrait-il adopter une charte édictant quelques principes sur laquelle s'engageraient ses contributeurs ?* », seuls 50 % des répondants avaient répondu favorablement.

2.2. VISIBILITÉ

En 2020, l'Observatoire de la Justice Pénale a entrepris un **exercice de clarification de son identité de marque**.

Dans ce cadre, **le site internet www.justicepenale.net a été repensé en profondeur afin de rendre la navigation plus lisible et plus intuitive** (réorganisation des pages, optimisation de l'architecture du site, adoption d'un format unique pour chaque article), d'harmoniser la charte graphique (polices, formats, couleurs), **mais également de se conformer aux dispositions applicables en matière de protection des données personnelles**.

Des progrès – identifiés – restent à accomplir pour **rendre la navigation sur le site plus accessible pour les smartphones** (35,87 % des visites en 2020 sur le site se faisaient *via* un smartphone).

APERÇU DU SITE INTERNET DE L'OJP EN 2017

APERÇU DU SITE INTERNET DE L'OJP EN 2020

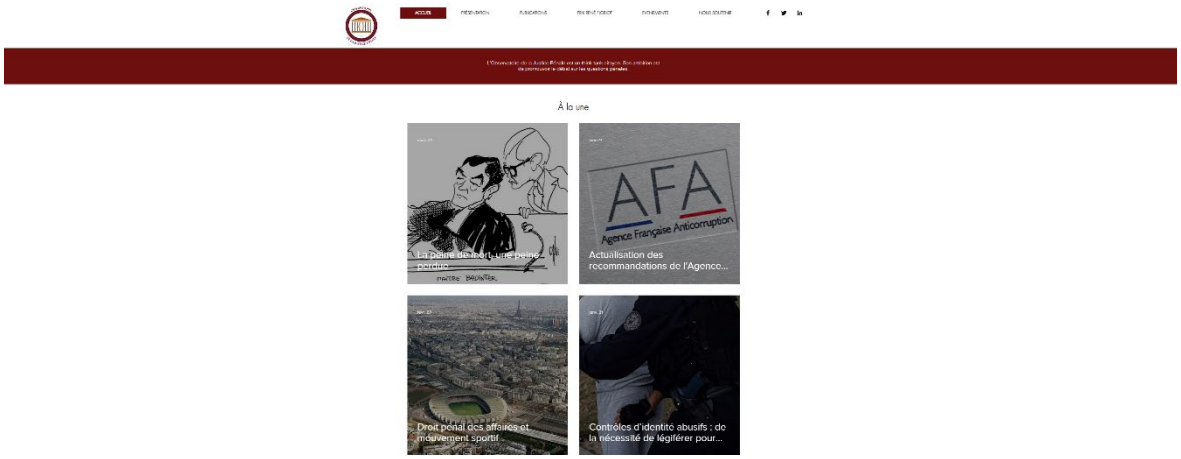

De la même façon, l'**identité visuelle** des publications, notamment sur les réseaux sociaux, a été **harmonisée**.

Une **plaquette de présentation**, claire et didactique, tenant sur 4 pages, a été conçue et mise en ligne.

Une **segmentation des publications de l'OJP** (brèves d'actualité, réflexions, tribunes) a un temps été mise en place pour plus de lisibilité avant d'être jugée inefficace.

Une **adresse email dédiée** (contact@justicepenale.net) a été créée et des efforts ont été entrepris pour **répondre de façon plus réactive** aux messages et sollicitations reçus que ce soit par courrier électronique ou *via* les réseaux sociaux.

Enfin, un **compte LinkedIn** a été créé afin d'améliorer le référencement de l'OJP et la diffusion de ses travaux.

2.3. FINANCEMENT

Depuis sa création, l'Observatoire de la Justice Pénale, qui **ne disposait d'aucune ressource en propre**, pouvait compter sur la **générosité** de ses fondateurs afin d'assurer le financement de ses activités (notamment l'organisation des événements et la mise en ligne du site internet www.justicepenale.net).

Début 2020, il a été décidé de doter l'OJP de **ressources de financement propres**. À cette occasion, et dans le cadre de la redéfinition des cadres d'adhésion, **une cotisation annuelle a été instituée**, à l'image de ce que font la très grande majorité des associations loi 1901[1].

Tous les nouveaux contributeurs doivent donc désormais s'acquitter de cette cotisation annuelle pour participer aux activités de l'OJP, des motifs de réduction (pour les moins de 25 ans) et d'exonération (pour les personnes reconnues pour leur expertise ou leur expérience de la pratique pénale) étant prévus par les statuts[2].

Parallèlement, un système rendant possibles les **dons** a été mis en place via la plateforme Hello Asso.

Enfin, les **démarches nécessaires à l'octroi d'un numéro de SIREN** ainsi que **l'enregistrement de l'OJP auprès de l'État et de la Mairie** de Paris ont été achevées. Elles sont la première étape en vue d'éventuelles demandes de subvention à l'avenir.

L'OJP conduit actuellement une réflexion sur la **diversification de ses sources de financement**, en étudiant notamment la faisabilité et l'opportunité d'un partenariat de type **mécénat** avec un cabinet d'avocats, une direction juridique ou une université.

Des **développements ultérieurs** semblent **indispensables** pour maintenir l'ambition fixée.

3. INFLUENCE

3.1. PRESSE GRAND PUBLIC

Au cours de l'année 2020, l'Observatoire de la Justice Pénale a eu l'occasion de prendre des **positions claires et affirmées, volontairement tranchées**, sur plusieurs **sujets d'importance publique** dans la **presse nationale généraliste** :

- en mars 2020, sur les comparutions immédiates, dans *Libération* : « *Il faut supprimer les comparutions immédiates* » [3] ;
- en avril 2020, sur l'état d'urgence sanitaire, dans *Libération* : « *Nous vivons dans un état d'urgence permanent* » [4] ;

---

1 Pour ce premier exercice, le montant de la cotisation a été fixé à 30 euros (un tarif réduit à 10 euros a été prévu pour moins de 25 ans).

2 Courant avril 2020, le règlement de cette cotisation a été proposé à tous les contributeurs ayant rejoint l'OJP en 2020, sans obligation toutefois.

3 https://www.liberation.fr/debats/2020/03/05/il-faut-supprimer-les-comparutions-immediates_1780568.

4 https://www.liberation.fr/debats/2020/04/01/nous-vivons-dans-un-etat-d-urgence-permanent_1783686.

- en mai 2020, sur la situation carcérale[1], dans *Le Huffington Post* : « *Ce que le confinement nous a fait vivre doit nous interroger sur la prison* » ;

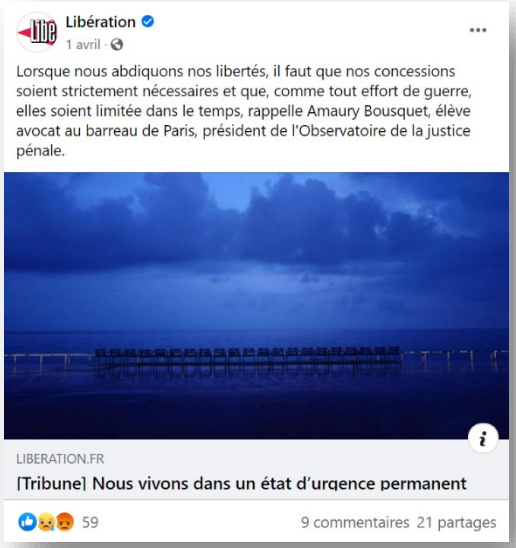

Ces tribunes ont été **massivement relayées ou commentées**, ce qui, au regard de l'objectif de l'OJP, à savoir favoriser le débat public, ne peut qu'être considéré comme **particulièrement positif**.

L'OJP a également été interrogé en avril 2020 par le média étudiant Lextudiant[2].

Enfin, l'action de l'OJP a fait l'objet de plusieurs **mentions dans la presse juridique spécialisée**, notamment dans la *Quotidienne* des **Éditions Francis Lefebvre**[3]. Cette mention s'inscrit dans la continuité de celle dont l'OJP avait fait l'objet, en 2019, dans *Village de la justice*[4].

3.2. SOCIÉTÉ CIVILE

En 2020, l'Observatoire de la Justice Pénale s'est efforcé de **renforcer ses liens avec la société civile et ses partenariats avec d'autres cercles de réflexion**. Pour la première fois ainsi, des partenariats ont été noués avec :

- l'**Institut de Défense Pénale (IDP)**, qui assure la formation continue des avocats pénalistes depuis plus de quinze ans ;
- les **Pénalistes en herbe** ;

1 https://www.huffingtonpost.fr/entry/ce-que-le-confinement-nous-a-fait-vivre-doit-nous-interroger-sur-la-prison_fr_5ec52b53c5b6e47da9edc1b3.
2 https://lextudiant.com/interview-a-la-rencontre-de-lobservatoire-de-la-justice-penale/.
3 https://www.efl.fr/actualites/affaires/details.html?ref=ff3e55811-29ab-40f6-97da-5ca128fd05ac.
4 https://www.village-justice.com/articles/Les-think-tanks-juridiques-une,18054.html.

- l'**Association des Élèves Avocats (AEA)** ;
- l'**Institut de Droit pénal du barreau de Paris**.

L'OJP a par ailleurs été associé au printemps 2020 à l'élaboration des aspects pénaux d'un **rapport de la Fondation Jean-Jaurès** intitulé « *Après la crise, un plan d'urgence pour la justice française* » publié en mai 2020[1].

Enfin, une réflexion a été engagée pour **identifier les canaux permettant à l'OJP d'intervenir plus étroitement dans le débat public**, comme cercle d'influence, notamment auprès des **décideurs publics** (Parlement, Ministère de la Justice, etc.) **lors de l'examen de projets ou propositions de textes ou de rapports d'études**. Cette réflexion, toujours en cours, exigera, si elle devait aboutir, une redéfinition de l'objet de l'OJP afin de lui faire prendre une direction qui n'était sans doute pas celle de ses fondateurs à l'origine. Là est précisément l'enjeu : **l'OJP doit-il se cantonner à une plateforme de débat gouvernée par les principes d'indépendance et de neutralité voire à un rôle de média, ou prendre une part plus active dans la société civile, quitte à se positionner clairement sur certains sujets, donc à verser dans – et à s'exposer à – la critique ?**

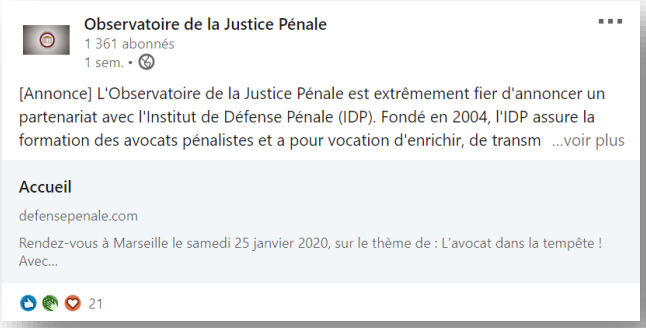

Lors de la consultation organisée en avril 2020 sur les activités et le fonctionnement de l'OJP, deux questions avaient été posées à ce sujet : « *Selon vous, l'Observatoire de la Justice Pénale aurait-il intérêt à* ***adopter une ligne éditoriale, scientifique ou politique claire*** *?* » et « *L'Observatoire de la Justice Pénale devrait-il* ***intervenir davantage dans le débat public*** *?* » : sur 96 réponses, à la première, il avait été répondu non à 90,9 % mais à la seconde oui à 86,4 %, ce qui reflète assez bien le **dilemme** aujourd'hui posé.

3.3. INTERNET

En 2020, le site internet www.justicepenale.net a reçu **29 384 visiteurs uniques**, marquant une **nette évolution avec la fréquentation antérieure** du site (en progression de 658 % par rapport à 2019) pour une **durée moyenne de session de 5 mn 58**, un tiers des visiteurs provenant directement des moteurs de recherche.

Les publications relayées sur **LinkedIn**, concernant nos publications mais relayant aussi nos autres travaux ou des actualités relatives à la matière pénale ont recueilli, en 2020, **plus de 110 000 « *impressions* », 5400 « *clics* » et 1600 « *réactions* »**. S'agissant de **Facebook**, certaines publications ont dépassé les 2000 vues.

Par ailleurs, les *interviews* ont reçu un **accueil plus que positif de la part du public** – aucune d'entre elles ne comptabilisant un nombre de vues uniques sur le site internet www.justicepenale.net inférieur à 900 tandis que les articles suivants, publiés en 2020, ont cumulé un **nombre de vues important** (plus de 1000 vues uniques chacun) (classés ci-dessous par ordre décroissant) :

- L'État de droit déstabilisé par l'état d'urgence sanitaire, par Hélène Christodoulou, 13 mai 2020

- Le risque pénal pesant sur les décideurs publics en temps de crise sanitaire, par Lola Elbaz et Sélim Brihi, 23 avril 2020

[1] https://jean-jaures.org/nos-productions/apres-la-crise-un-plan-d-urgence-pour-la-justice-francaise.

- Les enquêtes sociales rapides au sein des procédures de comparution immédiate, par Noémie Arsène, 7 avril 2020
- CJIP : les enseignements de l'affaire Airbus, par Amaury Bousquet, 24 février 2020
- En Corse, le débat juridique autour de la lutte anti-mafia, par Baptist Agostini-Croce, 18 novembre 2020
- L'adaptation de la réponse pénale en matière de violences conjugales, par Lola Elbaz et Sélim Brihi, 11 janvier 2020
- Villa de luxe, accord occulte et fraude fiscale : le parquet de Nice signe sa première CJIP, par Marie-Alix Danton, 2 juin 2020

En raison de la **croissance** de l'activité de l'OJP et de la mise en place par l'OJP d'une veille permettant une **diffusion régulière des actualités pertinentes relatives à la matière pénale** (décisions de jurisprudence, textes en discussion, etc.), **le nombre d'abonnés de l'OJP sur les réseaux sociaux a par ailleurs augmenté de façon exponentielle**.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS SUR FACEBOOK

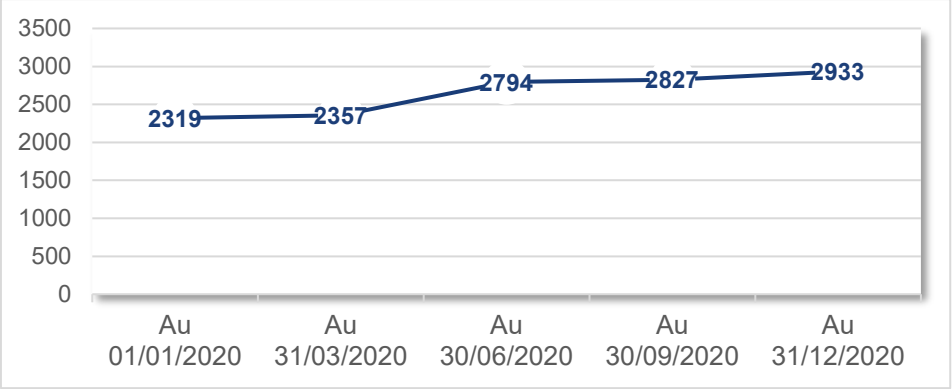

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS SUR LINKEDIN

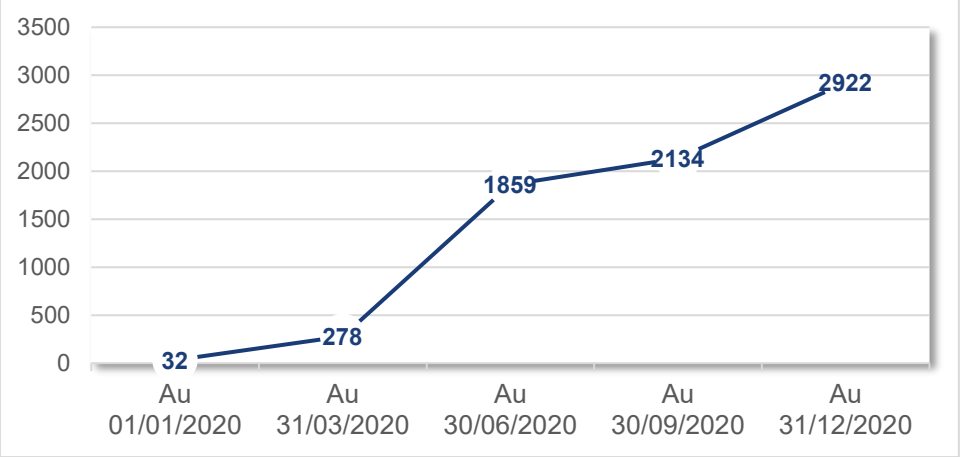

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS SUR TWITTER

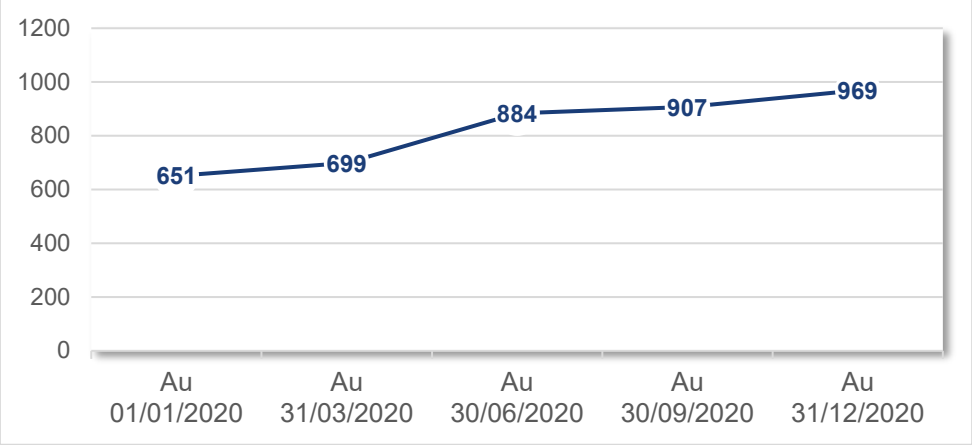

L'analyse des données et l'examen des candidatures reçues en 2020 permettent de comprendre que l'OJP **est de plus en plus suivi par des professionnels du droit, majoritairement des avocats mais pas uniquement**, ce qui est positif.

III
COMPTES

Au 31 décembre 2020, l'Observatoire de la Justice Pénale compte **585 EUR de produits**, **issus des cotisations de ses contributeurs et de dons**. Pour rappel, entre 2016 et 2019, aucune ressource n'était disponible, les activités de l'OJP étant financées par ses fondateurs en tant que de besoin.

ÉVOLUTION DES RESSOURCES DE L'OJP ENTRE 2016 ET 2020 (EN EUROS)

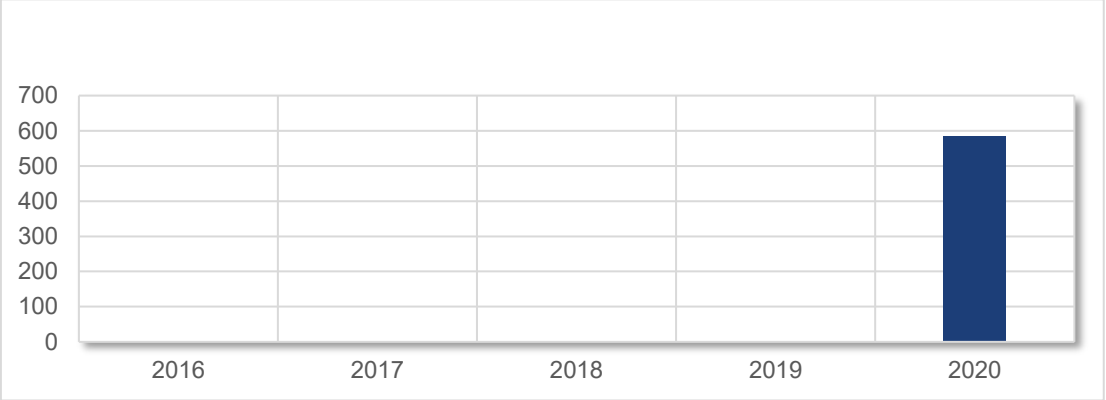

Les **charges** et **produits** de l'OJP **pour l'exercice 2020** (courant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020) est détaillé comme suit :

Comptes au 31/12/2020				
Charges			**Produits**	
Frais de fonctionnement	Site Internet	178.80 €	Cotisations	480 €
	Nom de domaine	29.82 €	Dons	105 €
	Adresse email	86.40 €	Mécénat	0 €
			Subventions	0 €
Activités	N/A	0 €	N/A	0 €
	Total	*295.02 €*	*Total*	*585 €*

Le solde au 31 décembre 2020 est de + **289,98 EUR** et a été placé en réserve. Il est envisagé d'utiliser cette somme courant 2021 pour la mise en forme du rapport sur les prisons ouvertes par un graphiste professionnel.

Aucune difficulté ni incohérence n'a été relevée lors de l'examen des comptes et n'est donc signalée.

L'OJP n'est pas soumis à l'obligation de faire vérifier ses comptes par un commissaire aux comptes.

Le présent rapport a été établi par le bureau de l'Observatoire de la Justice Pénale le 18 avril 2020.

Il a été présenté à l'Assemblée Générale du 20 avril 2021 et approuvé le même jour.

L'Observatoire de la Justice Pénale est un *think tank* citoyen cherchant à promouvoir le débat portant sur la matière pénale et sa place dans notre société.

Plus d'informations sur www.justicepenale.net